

Le Lien

Numéro 25 – Le 30 septembre 2017

Sortie canine

Nous vous rappelons que tous les chiens doivent être tenus en laisse lors de vos promenades dans le village. Ceci afin d'éviter tout incident avec d'autres animaux ou d'autres habitants.



Boîte à lire



La commune se réjouit du succès de la boîte à lire. Cependant, nous vous rappelons que cette boîte existe afin de partager vos lectures et non pour accueillir les vieux livres du grenier. Nous vous remercions donc par avance de n'y mettre que des livres en bon état et d'éditions relativement récentes.

Opération brioches

L'ADAPEI 80 lance son opération brioches la semaine prochaine. Des bénévoles du village passeront dans les maisons afin de vendre ces brioches entre le 6 et le 8 octobre 2017. Le fruit de cette récolte permettra à l'association de financer de nouveaux projets en terme d'accueil pour les personnes handicapées.

L'information ALLONVILLOISE
Commune de la Somme

Le Lien

Numéro 25 – Le 30 septembre 2017

Sortie canine

Nous vous rappelons que tous les chiens doivent être tenus en laisse lors de vos promenades dans le village. Ceci afin d'éviter tout incident avec d'autres animaux ou d'autres habitants.



Boîte à lire



La commune se réjouit du succès de la boîte à lire. Cependant, nous vous rappelons que cette boîte existe afin de partager vos lectures et non pour accueillir les vieux livres du grenier. Nous vous remercions donc par avance de n'y mettre que des livres en bon état et d'éditions relativement récentes.

Opération brioches

L'ADAPEI 80 lance son opération brioches la semaine prochaine. Des bénévoles du village passeront dans les maisons afin de vendre ces brioches entre le 6 et le 8 octobre 2017. Le fruit de cette récolte permettra à l'association de financer de nouveaux projets en terme d'accueil pour les personnes handicapées.

L'information ALLONVILLOISE
Commune de la Somme

Recensement

Nous invitons tous les jeunes âgés de 16 ans à venir se présenter en mairie pour le recensement. Cette démarche est importante et leur permettra d'être inscrits sur la liste électorale à leur majorité et d'être convoqués pour leur journée d'appel. De même, il est obligatoire d'être recensé afin de passer le baccalauréat et pour s'inscrire à l'auto-école. N'oubliez pas de vous munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.

Recensement

Nous invitons tous les jeunes âgés de 16 ans à venir se présenter en mairie pour le recensement. Cette démarche est importante et leur permettra d'être inscrits sur la liste électorale à leur majorité et d'être convoqués pour leur journée d'appel. De même, il est obligatoire d'être recensé afin de passer le baccalauréat et pour s'inscrire à l'auto-école. N'oubliez pas de vous munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.

Ralentisseur rue de Petit Camon

Vous n'êtes pas sans savoir qu'un nouveau ralentisseur a été installé à la sortie du village en direction de Petit Camon. Nous vous informons que les voitures sortant du village sont prioritaires par rapport à celles entrant. Des contrôles de vitesses seront effectués régulièrement.

Ralentisseur rue de Petit Camon

Vous n'êtes pas sans savoir qu'un nouveau ralentisseur a été installé à la sortie du village en direction de Petit Camon. Nous vous informons que les voitures sortant du village sont prioritaires par rapport à celles entrant. Des contrôles de vitesses seront effectués régulièrement.

Modification de priorité

Le « cédez le passage » de la Ruelle a été transformé en stop dans le but de ralentir la vitesse de circulation. Nous vous invitons donc à être vigilants et à respecter cette nouvelle signalisation.



Modification de priorité

Le « cédez le passage » de la Ruelle a été transformé en stop dans le but de ralentir la vitesse de circulation. Nous vous invitons donc à être vigilants et à respecter cette nouvelle signalisation.



Stationnement



Les places de stationnement ont été retracées dans la Grande rue et dans la rue du Bout de ville. Nous vous demandons de bien vouloir les respecter et vous rappelons que le stationnement sur le chemin piéton est formellement interdit et peut être soumis à une contravention.

Stationnement



Les places de stationnement ont été retracées dans la Grande rue et dans la rue du Bout de ville. Nous vous demandons de bien vouloir les respecter et vous rappelons que le stationnement sur le chemin piéton est formellement interdit et peut être soumis à une contravention.